

CCAS DE GOVEN
(Ille et Vilaine)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE GOVEN**

CCAS -EHPAD
20, rue du Perray
35580 Goven
Tél. 02 99 42 06 43

Courriel
adjoint.ehpad@goven.fr

SEANCE DU 11/04/2023
DATE DE CONVOCATION :
06/04/2023

MEMBRES EN EXERCICE : 17

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GOVEN s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Norbert SAULNIER, Président, après convocation légale du six avril deux mille vingt-trois.

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Patricia PERSAIS, Sylvie AGAËSSE, Yannick GOUGEON, Fabienne HEMERY, Aurélie SAULNIER, Rosie MARTEL, Jean-Yves COTARD, Eugène LAUNAY, Annick FABRE, Irène VERRON, Marie-Christine FONTAINE-PEPIN

PROCURATION(S) : Nathalie BLOMMAERT donne pouvoir à Patricia PERSAIS, Karine CHEVALIER à Sylvie AGAËSSE, Jacques ESTEVE à Yannick GOUGEON

ABSENT(S) : Florence GOURMELEN, Marie-Annick RICHARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Sylvie AGAËSSE

2023.04.003 EHPAD de GOVEN – Affectation des résultats d'exercice 2022

Il est demandé au Conseil d'administration du C.C.A.S. de proposer l'affectation des résultats suivants :

1 - Section d'exploitation (fonctionnement) :

Affectation des excédents de fonctionnement	Dépendance Proposé	Hébergement Proposé	Soins Proposé	TOTAL
11031 REPORT A NOUVEAU	0 €	9906.66 €	0 €	9906.66 €
EXCEDENT / DEFICIT 2022	- 821.67 €	6124.06 €	6482.06 €	11 784.45 €
10682 Réserve d'investissement	- 821.67 €	6124.06 €	6482.06 €	11 784.45 €
10686 Réserves de compensation des déficits	0 €	9906.66 €	0 €	0 €
1068731 Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement	0 €	0 €	0 €	0 €
1068732 Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement	0 €	0 €	0 €	0 €

2 - Section d'investissement :

Il a été constaté au titre de l'exercice 2021, un excédent de la section d'investissement de 730 872.39 € auquel on ajoute les 49 671.43 € d'excédent d'investissement de l'année 2022. Ce qui nous donne un excédent cumulé de 780 543.82 € à la section d'investissement.

Il est proposé de reporter l'excédent de la section d'investissement à l'Etat Prévisionnel des recettes et des Dépenses (EPRD) 2023.

Vu le CGCT,

Vu le budget de l'EHPAD « Les Jardins du Perray »,

Le Conseil d'Administration du CCAS, après avoir entendu l'exposé et délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'affectation des résultats au titre de l'exercice 2022 tel que présenté,
- DECLARE arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Président
Norbert SAULNIER

Le/la secrétaire de séance



Adelise

Certifié exécutoire
Mis en ligne le 24/04/23
Le Maire Norbert Saulnier

